

27 oct 2017 -17:45

Appartient à Conseil des ministres du 27 octobre 2017

## Statut et contrôle des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Kris Peeters et du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif au statut et au contrôle des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique, à l'accès à l'activité de prestataire de services de paiement, à l'activité d'émission de monnaie électronique et à l'accès aux systèmes de paiement.

Avec l'apparition de nouveaux types de services de paiement et la croissance rapide des paiements électroniques et mobiles, le marché des paiements de détail a connu d'importantes innovations techniques qui mettent à l'épreuve le cadre actuel. Il y avait dès lors lieu d'adapter le cadre réglementaire existant, tout en tenant compte de l'accroissement des risques de sécurité liés aux paiements électroniques.

L'avant-projet de loi a pour but de transposer la directive européenne UE/2015/2366 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, qui introduit un certain nombre de nouveautés visant à prendre en compte l'évolution du marché des services de paiement et du rôle accru de l'Autorité bancaire européenne.

L'avant-projet transpose plus particulièrement les dispositions du titre II de la directive qui règlent, dans l'Espace économique européen, l'accès au marché des services de paiement et aux systèmes de paiement, et détermine le statut de contrôle des établissements de paiement.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanoverveldt.belgium.be>